

Opinions

20 • LE TEMPS • MARDI 28 OCTOBRE 2003

Mathématiquement, les radicaux devraient aussi perdre un siège au Conseil fédéral

Pascal Sciarini, Daniel Bochler et Alex Fischer, professeur et assistants de recherche à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de Lausanne, démontrent que, selon les modèles mathématiques utilisés pour les élections au système proportionnel en Suisse et dans les cantons, les radicaux devraient céder un siège à un troisième UDC ou à un Vert. Le PDC doit réfléchir au rôle de pivot qu'il pourrait encore jouer

À peine les premiers résultats des élections fédérales étaient-ils connus que l'UDC revendiquait bruyamment un second siège au Conseil fédéral, en invoquant pour cela le respect de la «proportionnalité». Mais il existe de nombreuses manières de distribuer «proportionnellement» les sept sièges du Conseil fédéral. Si l'arithmétique proportionnelle garantit dans tous les cas un deuxième siège à l'UDC au détriment du PDC, elle fait aussi trembler le deuxième siège radical, dont pourrait profiter l'UDC ou les Verts. Ces derniers ont un avantage en termes de légitimité, puisqu'une majorité PRD-UDC au Conseil fédéral contredirait le rapport de force existant au Conseil national. Le PDC jouera encore un rôle d'arbitre dans le nouveau parlement. A lui de décider s'il veut aussi pouvoir continuer de jouer ce rôle au Conseil fédéral.

Quelle est la juste «formule magique» pour le Conseil fédéral? Après le nouveau succès électoral de l'UDC, presque plus personne ne conteste son droit à un deuxième siège gouvernemental. L'UDC n'est pas seulement le parti le plus fort en suffrages, mais il détient désormais aussi le plus grand nombre de sièges au Conseil national. Or, en vertu de la règle – non écrite – en vigueur en Suisse depuis 1959, chaque parti est représenté au Conseil fédéral proportionnellement à sa force au parlement. Mais si l'on suit l'arithmétique proportionnelle, le débat ne devrait pas se limiter à la question du septième siège et à l'éventuelle rocade entre le

PDC et l'UDC. D'autres configurations gouvernementales sont envisageables. Certes, le 10 décembre fédérale ne va pas élire les sept conseillers fédéraux au système proportionnel, mais à la majorité des deux Chambres réunies. La calculatrice ne remplace pas la table de négociation et les parlementaires vont baser leur choix sur des considérations essentiellement politiques (alliances). Cependant, ces considérations politiques seront elles-mêmes fondées sur une argumentation arithmétique. Cet article fournit sur ce point une contribution systématique.

La discussion, en apparence théorique, sur les avantages respectifs des modèles de calcul est en fait décisive

Pour déterminer la proportionnalité du Conseil fédéral, l'application d'une simple règle de trois ne suffit pas: une telle règle conduirait à attribuer 1,9 conseiller fédéral à l'UDC (soit 26,6%, le score de l'UDC au Conseil national), 1,7 siège au PS, 1,2 siège au PRD et 1 siège au PDC. Les Verts obtiendraient quant à eux 0,5 siège, tandis que le reste (0,7 siège) serait réparti entre les autres petits partis. Cependant, comme il

n'existe pas de demi-conseillers fédéraux, les chiffres devraient être arrondis à l'unité. C'est exactement ce à quoi servent les divers modèles de calcul utilisés lors des élections au système proportionnel (voir encadré). Sauf qu'aucune loi ne stipule quel modèle doit être utilisé pour le calcul de la «proportionnalité volontaire» qui préside à l'élection du Conseil fédéral.

Si l'on applique pour la répartition des sièges au Conseil fédéral le «modèle mathématique de Hondt», celui-là même qui est utilisé pour le Conseil national, l'UDC obtient trois sièges, le PS deux, et le PRD et le PDC un chacun (tableau 1). De son côté, le «modèle de Saint-Laguë» récompense l'autre vainqueur des élections fédérales, les Verts, qui obtiendraient un siège au détriment du PRD.

Mais bien sûr, il n'y a pas que la force des partis pris individuellement qui compte pour la répartition des sièges du Conseil fédéral. Il y a aussi – et surtout – le poids des camps politiques et des alliances sous-jacentes. On peut principalement envisager un regroupement des partis politiques en deux camps ou en trois camps. Le regroupement en deux camps, l'un de gauche (PS, Verts, POP et autres petits partis de gauche) et l'autre de droite (PRD, PDC, UDC, Libéraux et autres petits partis de droite) débouche sur des résultats identiques à ceux du tableau 1, à savoir un rapport de 5 contre 2 (de Hondt) ou de 4 contre 3 (Saint-Laguë) en faveur de la droite.

La gauche s'en sort nettement mieux si on regroupe les partis politiques en trois catégories, à savoir si on distingue la droite modérée (PRD, PDC, libéraux) de la droite dure (UDC et autres petits partis; tableau 2). La gauche devient alors le camp politique le plus fort et obtient trois sièges au Conseil fédéral (deux pour le PS et un pour les Verts).

Sur la question du second siège PDC, nos résultats ne souffrent d'aucune ambiguïté: au nom de la proportionnalité, le PDC doit céder ce siège à l'UDC. De son côté, le PS doit dans tous les cas conserver ses deux sièges. En revanche, le PRD devrait aussi envisager l'abandon du siège de Kaspar Viliger, au profit des Verts ou de l'UDC. Dans ce scénario, la formule magique ferait place à

PARTI	VOIX	SIÈGES AU NATIONAL	MODÈLE DE HONDT	MODÈLE DE ST-LAGUË
UDC	26,6%	55	3	2
PSS	23,3%	52	2	2
PRD	17,3%	36	1	1
PDC	14,4%	28	1	1
Verts	7,4%	13	-	1

PARTI	VOIX	SIÈGES AU NATIONAL	MODÈLE DE HONDT	MODÈLE DE ST-LAGUË
Gauche	34,9%	73	3	3
Droite modérée	33,9%	68	2	2
Droite dure	29,3%	59	2	2

Source: Daniel Bochler, Alex Fischer et Pascal Sciarini

un gouvernement plus polarisé avec seulement deux sièges au lieu de quatre pour les partis de la droite modérée (PRD et PDC). D'un point de vue purement arithmétique, la seule manière pour le PRD de garantir le maintien de son deuxième siège serait de faire valoir sa forte présence au Conseil des Etats. Il pourrait pour cela invoquer le fait que le Conseil fédéral n'est pas élu par le seul Conseil national, mais par les deux Chambres réunies. A cet argument, on pourrait néanmoins opposer la faible représentativité du Conseil des Etats.

La discussion, en apparence théorique, sur les avantages respectifs des modèles de calcul est en fait décisive, puisque ces modèles débouchent en l'occurrence sur des configurations très différentes: le modèle de Hondt plaide en faveur d'un troisième siège pour l'UDC, le modèle de Saint-Laguë en faveur d'un siège pour les Verts (dans les deux cas au détriment du PRD). Mais lequel des deux modèles est le plus approprié pour la distribution des sièges au Conseil fédéral?

Pour répondre à cette question, on peut faire intervenir le critère selon lequel une coalition majoritaire au gouvernement devrait aussi l'être au parlement. Dans le nouveau parlement, deux coalitions sont à la fois majoritaires (plus de 100 sièges au Conseil national et au moins 123 sièges dans les deux Chambres réunies) et concevables: une coalition UDC-PRD-PDC et une coalition entre les partis de gauche et le PDC. Juste qu'ici, cette dernière disposait aussi d'une majorité au Conseil fédéral. Avec l'abandon du second siège démocrate-chrétien, la coalition gauche-PDC perdrait cette majorité, sauf si les Verts pouvaient parallèlement disposer du second siège radical. Dans ce jeu de chaises musicales, le PDC peut – comme c'est souvent le cas – jouer un rôle central.

Bien qu'affaibli électoralement et bien que contraint par la logique arithmétique de céder son deuxième siège, le PDC est néanmoins en mesure de peser sur la composition du Conseil fédéral, ainsi que sur sa propre position au sein du futur collège gouvernemental: en action en sorte que l'UDC et le PRD n'obtiennent pas la majorité des sièges au Conseil fédéral le 10 décembre, le PDC pourrait s'assurer aussi à l'avenir une position stratégique entre la gauche et la droite, celle du pivot duquel dépendent les majorités. A l'inverse, dans une configuration avec cinq partis de droite au gouvernement (mais un seul siège PDC), le centre de gravité se déplacerait vers la droite et c'est le PRD qui deviendrait le pivot de la coalition gouvernementale.

P. S., D. B. et A. F.

Trois modèles

Les modèles mathématiques utilisés pour les élections au système proportionnel se différencient dans leur manière de calculer la répartition des sièges.

Le modèle de Hondt – aussi connu sous le nom de Hagenbach-Bischoff – est utilisé pour les élections du Conseil national (distribution des sièges aux partis) et pour l'élection du parlement dans la plupart des cantons. **Le modèle de Saint-Laguë** a été récemment adopté pour le projet de loi électorale du

Grand Conseil du canton de Zurich et son introduction est discutée dans d'autres cantons. Ce modèle est celui qui respecte le plus fidèlement la règle de la proportionnalité. Enfin, **le modèle Hare/Niemeyer** est utilisé notamment pour les élections du parlement dans les cantons de Vaud, Fribourg et Tessin. S'agissant de la répartition des sièges au Conseil fédéral, ce modèle donne des résultats identiques à ceux du modèle de Saint-Laguë. C'est pourquoi il n'est pas discuté dans ce texte.

LE COURRIER DES LECTEURS

Vent de panique à Berne!

PIERRE DEBÉLY, LE LANDERON (NE)
Les citoyens responsables de ce pays sont consternés par le vent de panique qui souffle dans nos partis politiques, chez nos parlementaires et dans les médias. Un message clair a été donné par la population ce week-end, il s'agit maintenant, comme dans toute démocratie, d'agir en conséquence, dans la plus grande sérénité. Il faut tout naturellement définir une majorité centre droit ou centre gauche qui soit d'accord sur un programme commun. Entre gens intelligents, cela est toujours possible. Ensuite il faut désigner les conseillers fédéraux les plus compétents pour gouverner le pays suivant le programme commun défini. Il va de soi qu'il n'est pas possible de maintenir au gouvernement, conjointement, des représentants du PS et de l'UDC. Ces deux factions n'ont aucun point de convergence. Cela n'a rien de dramatique, nos voisins sont périodiquement confrontés à cette situation. Quant au fait qu'un ou deux conseillers fédéraux devraient céder leur place, cela n'est pas préoccupant. Organisons une collecte si leur situation personnelle est si précaire!



Le manque de maturité de la plupart de nos responsables politiques face à une telle situation est préoccupant. Ceux qui affirment que le visage politique de la Suisse a changé le 19 octobre sont sourds et aveugles pour ne pas avoir senti venir la vague de mécontentement de la population. Gouverner c'est prévoir! Tous ces politiciens paniqués par le message des urnes dimanche passé ont-ils encore une place dans nos organes législatifs et exécutifs? Un parlementaire suisse romand a su garder la tête froide dans les récents débats télévisés, M. Charles Favre, Bravo! Le pays a bien besoin de personnalités de ce type-là actuellement.

La voix du peuple

ISTVÁN ZELENKA, CHÈNE-BOUGERIES (GE)
Dans le brouhaha des commentaires à propos des élections fédérales de dimanche dernier, il est réjouissant de découvrir, de rappeler, le résultat arithmétique de cette consultation populaire, comme le fait Yves Petignat dans son éditorial (*Le Temps* du 22 octobre). Il est effectivement utile, même nécessaire, de conseiller aux politiciens de tous bords d'écouter attentivement «la voix du peuple». Les 61,7% de voix n'allant pas à l'UDC devraient inciter les analystes à reconnaître que, malgré l'évolution de la répartition des voix et des sièges obtenus, «la voix du peuple», à une majorité indiscutable, s'est manifestée contre l'UDC, sinon (pas toujours) pour les partis de gauche ou de la droite traditionnelle. Au chapitre de «la voix du peuple», il est nécessaire d'ajouter un autre fait fondamental, celui des abstentions. En effet, «la voix du peuple» s'est exprimée ce dimanche par le silence à plus de 52% des Suisses ayant le droit de vote. Partant de ce résultat, il est aisé de calculer que ce n'est qu'à peu près 12 à 14% des électeurs potentiels qui ont donné leur préférence à l'UDC. Alors, dimanche dernier, «la voix du peuple» n'a-t-elle pas plébiscité le beau temps d'automne, la grasse matinée ou la conviction largement répandue, qu'aller voter, être, ne servira à rien?

Les voyages de Jean Paul II

MICHEL GAUDETTE, HISTORIEN, TROIS-RIVIÈRES (CANADA)
Alors que le Vatican fête les 25 ans de pontificat de Jean Paul II, ce qui saute aux yeux de son héritage, ce sont certainement les très nombreux voyages du pape dans le monde entier. Le pape a beaucoup voyagé dans les Amériques centrale et du Sud, qui constituent le noyau dur du catholicisme mondial. Or depuis une trentaine d'années, cette zone américaine voit se développer au plan religieux un phénomène de conversion de catholiques vers le

protestantisme pentecôtiste sous l'action de nombreuses missions souvent venues des Etats-Unis. En effet, des dizaines de millions d'ex-catholiques fréquentent aujourd'hui assidûment les temples protestants pentecôtistes, baptistes et évangéliques en Amérique latine. Dans des pays comme le Guatemala et le Brésil, il existe maintenant une forte minorité d'ex-catholiques convertis au pentecôtisme de souche protestante. Ici au Canada, je connais de nouveaux immigrants colombiens qui sont actifs dans des églises protestantes pentecôtistes. Le visage de l'Amérique latine n'est plus le même au plan religieux, et Jean Paul II le sait très bien! Or faut-il voir les nombreux voyages de Jean Paul II en Amérique latine comme étant motivés par l'annonce de l'Évangile, ou plutôt dans le but de raviver les troupes catholiques dans cette atmosphère de guerre psychologique de religion face au phénomène du pentecôtisme protestant croissant en Amérique latine? Oui, faut-il voir dans les voyages de Jean Paul II une noblesse de cœur ou une volonté ferme de combattre un ennemi bien identifié? Avec ces nombreux voyages, Jean Paul II a-t-il tenté de colmater les brèches du navire catholique et d'empêcher cette saignée religieuse du catholicisme en faveur du protestantisme en Amérique latine?

Honteux?

WILLY KUSTER, ST. MARGRETHEN (SG)
Pour tous ceux qui ont honte d'être Suisses comme M. Antoine Chollet (courrier des lecteurs du 22 octobre), il y a de la place au Ruanda-Burundi ou dans les forêts vierges en Amazonie.

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par e-mail (lecteurs@letemps.ch), par fax (022/799 58 59) ou par poste (Le Temps, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2). Nous nous réservons le droit de les sélectionner ou de les réduire. Vous pouvez aussi exprimer votre point de vue au café électronique du Temps, à l'adresse Internet letemps.ch/forum

DROIT DE RÉPONSE

La citation complète de François Truan

Le Temps a publié, le 29 août dernier, un papier de M. Bugnard, historien de l'éducation aux Universités de Fribourg et Neuchâtel, dans lequel ce dernier cite, sous forme de bribes décousues, des propos qu'il m'attribue, extraits d'une interview parue dans *Construire* le 28 janvier 2003. Ces citations, non seulement ne permettent pas de comprendre ma pensée, mais laissent accroire que je m'exprime de façon confuse. Aussi dois-je restituer ci-dessous l'entier de ma citation: «Tant qu'on n'aura pas trouvé mieux, la note assortie d'un commentaire, c'est le moins mauvais système. Elle est claire et universelle, un repère compréhensible par tous, chose importante dans une société multiculturelle. De simples appréciations laissent dans le flou. A une époque où l'on insiste tant sur la nécessité de donner des repères aux enfants, il est vraiment paradoxal de retirer aux élèves, aux parents, aux enseignants cet outil qui permet à chacun de savoir où il en est. [...] [Certes] la moyenne ne dit rien des meilleurs progrès accomplis par un élève. Mais la note n'est qu'une indication et ce serait faire injure aux enseignants de croire que leur travail se réduit à une simple comptabilité arithmétique: les cas d'élèves que leur seule moyenne empêche théoriquement d'être promus sont souvenement examinés, individuellement, via les conseils entre enseignants, inspecteurs, doyens...»

François Truan, président de l'Association Refaire l'Ecole